

Chef du poste de police municipale

Synthèse de l'offre

Employeur :	MAIRIE DE REIGNIER ESERY 197 grande rue 74930Reignier-esery
Grade :	Brigadier-chef principal
Référence :	O074201000135975
Date de dépôt de l'offre :	14/10/2020
Type d'emploi :	Vacance d'emploi
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/04/2021
Date limite de candidature :	10/02/2021

Lieu de travail :

Lieu de travail :	197 grande rue 74930 Reignier-esery
--------------------------	--

Détails de l'offre

Grade(s) :	Brigadier-chef principal
Famille de métier :	Prévention et sécurité publique > Police municipale
Métier(s) :	Responsable du service de police municipale

Descriptif de l'emploi :

Au sein de la collectivité de REIGNIER-ESERY, vous serez en charge d'assurer la prévention, le bon ordre, la sécurité et la salubrité, et cela sous la responsabilité du maire de la commune.

Profil demandé :

ACTIVITES ESSENTIELLES / COMPETENCES REQUISES :

- Tâches nécessitant des connaissances professionnelles précises : rédaction des actes administratifs, suivi de l'évolution des textes, organisation de la tenue et de la transmission des procès verbaux.
- Accueil du public
- Connaissance des textes en vigueur et codes relevant des compétences du cadre d'emploi, institutions.
- Maitrise des procédures pénales.
- Maitrise de l'outil informatique.

- Capacité d'analyse
- Mise en oeuvre des consignes données avec efficacité et discrétion.
- Titulaire du permis de conduire (véhicule léger)

Mission :

MISSIONS :

- Rendre compte des événements relatifs aux missions dévolues.
- Organisation du service.
- Accueil du public.
- Relation avec les pompes funèbres dans le cadre des vacances funéraires.
- Veiller à la sécurité des manifestations sur le territoire communal (force de proposition et mise en oeuvre).

Téléphone collectivité : 04 50 43 40 03

Adresse e-mail : recrutement@reignier-esery.com

Lien de publication : www.reignier-esery.com

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.